

II: DESCRIPTION DU PROJET « SEE US » - SI TURQUIE

1. Buts du projet. Quels buts désirez-vous atteindre ?

Le projet « See us » veut se consacrer au problème du mariage précoce des filles, et y sensibiliser la société en Turquie. Il désire attirer l'attention sur les maltraitances subies par les filles, éveiller une prise de conscience au sein de la communauté et chez les législateurs tout en informant les familles. Par le biais de cette prise de conscience, le but principal du projet est de réduire les mauvais traitements subis par les enfants.

2. Objectifs du projet. Il est important que vos objectifs soient spécifiques, quantifiables, réalisables/possibles, réalistes et définis dans le temps.

Objectifs du projet : Réduire au cours des trois prochaines années (2019 à 2022) le nombre/la proportion de filles mariées avant l'âge de 17 ans en Turquie.

Montrer les maltraitances subies par ces jeunes filles, faire prendre conscience de ce problème à la communauté et aux législateurs et créer des solutions en y sensibilisant la société en général.

3. À quel besoin répond ce projet : Formulez clairement le problème dont le projet veut s'occuper. Qu'est-ce qui a poussé votre Union / Club / Club individuel à mettre en œuvre ce projet ? En quoi ce projet va-t-il profiter aux femmes et/ou aux filles ?

D'après le compte-rendu de l'UNICEF publié en juin 2016, 15 millions de fillettes sont mariées chaque année. On estime qu'en 2030, au niveau mondial, le nombre de ces fillettes mariées sera de 950 millions. Lorsque l'on considère la Turquie, les données du TSI de 2016 indiquent que 111 241 jeunes gens âgés de 16 à 19 ans ont été mariés. Parmi eux, 11 008 jeunes hommes et 100 233 jeunes filles, un point qui attire l'attention. La proportion de mariages précoces pour les filles serait donc 9 fois plus élevée que pour les garçons. D'après les données du TSI, en 2016, le nombre officiel d'enfants mariés était de 28 956.

L'Union turque enquête sur trois grands aspects du mariage forcé de jeunes âgés de moins de 18 ans.

Le premier est l'aspect psychologique

On a constaté un taux plus élevé de maladies mentales ou de demandes d'aide psychiatrique chez les femmes qui ont été mariées alors qu'elles étaient enfants, que chez celles qui se sont mariées à l'âge adulte (Le Strat et al. 2011). Une étude menée dans notre pays montre que 14,6% des filles mariées précocement sont exposées à des violences / maltraitances de la part de leur mari et 27,1% d'entre elles subissent des violences /maltraitances psychologiques de la part de leur entourage.



Une évaluation psychologique a révélé que chez 45,8% d'entre elles on a diagnostiqué au moins un trouble psychologique et que 16,7% de ces troubles étaient comorbides. Les diagnostics posés le plus fréquemment sont ceux de dépression nerveuse grave et de trouble d'adaptation. Les autres diagnostics sont ceux de stress post-traumatique et de dépression post-partum. En outre, 29,2% de ces patientes ont eu des idées suicidaires après leur mariage et 20,8% ont déjà fait une tentative de suicide. Avec le mariage, leur mari ou la famille de celui-ci leur ont enlevé tout droit de parole sur leur propre vie. Ces femmes ne peuvent rien décider en ce qui concerne leurs enfants ou leur avenir.

Le second aspect est celui de la législation.

Lorsque l'on considère la loi, en 2016, le gouvernement a élaboré une loi sur le mariage avec des personnes de moins de 18 ans pour éliminer les problèmes dans la communauté et il a annoncé que cette intervention était indiquée dans une circonstance exceptionnelle ; il est apparu que les ONG en Turquie ont souligné la nécessité d'être sensible à ce problème. Au cours des négociations sur la proposition de loi, désignée par « Loi sur les agressions sexuelles » à la Commission parlementaire, le problème des « épouses-enfants » est devenu l'un des principaux points de l'agenda politique et de celui des ONG pendant un moment en Turquie. La proposition de loi a été retirée après la réaction et l'opposition de la majorité des ONG et de la société.

Le projet « See us » qui sera mis en œuvre et géré par l'Union turque va donc fournir un soutien important aux mesures devant être prises pour prévenir la maltraitance des enfants. T. C. Conformément à l'Article 41/2 de la Constitution, l'État a le devoir de prendre les mesures nécessaires pour la protection des enfants et de créer les structures nécessaires à ces fins. Dans la Convention du Conseil de l'Europe sur la protection des enfants contre l'exploitation et les abus sexuels, le délit d'atteinte sexuelle qui profite de la fragilité d'un enfant (comme la dépendance ou le handicap psychique ou physique) a été considéré comme responsabilité civile par les États parties. Âge du mariage : selon l'article 124/1 du Code civil Turc No. 4721, l'âge légal minimum du mariage est de 17 ans.

Le troisième aspect est physique.

Du point de vue physique, on comprend bien combien la situation peut devenir dangereuse. D'après les études menées, les grossesses à l'adolescence sont plus à risque que celles survenant après l'âge de 19 ans. Il y a de nombreux accidents comme fausse-couche, décès intra-utérin de l'enfant, naissance prématurée, grossesse extra-utérine, retard de croissance et anémie.

Lutter contre ce problème aux dimensions sociales multiples doit se faire également de façon multidimensionnelle. La priorité est de bien coordonner les actions des services gouvernementaux compétents, des autorités locales et des ONG. Avec son projet « See us », l'Union turque a pour principal objectif de sensibiliser au problème du mariage précoce et d'attirer l'attention à la fois de la communauté et du gouvernement sur celui-ci.

- 4. Modes d'exécution du projet :** Décrivez les activités spécifiques qui vont être mises en œuvre par l'Union / le Club / le Club individuel pour atteindre les



objectifs du projet. Qui sera responsables de ces activités ? Où le projet sera-t-il mis en œuvre ?

Dans le cadre du projet « See us » les activités suivantes vont être réalisées dans un ordre spécifique.

Sur le contenu du projet, nous allons commencer par préparer un logo et une affiche qui seront utilisés dans les communications avec les médias et les réseaux sociaux. L'Union turque va travailler avec l'institut des arts plastiques de l'université de Marmara pour la conception du logo.

Pour les communications, les préparations continuent avec un manifeste « See us » qui est en cours. Un manifeste spécial sera réalisé et partagé avec le public pour attirer l'attention sur les mauvais traitements subis par les enfants. Dans le cadre de la campagne qui va être organisée conjointement avec la Formation Step-by-Step, les Soroptimist vont courir le marathon d'Istanbul en portant les accessoires et/ou costumes créés par les étudiants de l'institut des arts plastiques de l'université de Marmara afin de sensibiliser sur le sujet. Un communiqué de presse du manifeste aura lieu à la fin du marathon.

Une séance de formation et d'information aux parents sera programmée dans les deux mois et dans le cadre des activités de sensibilisation qui seront mises en œuvre. Des réunions de sensibilisation seront organisées pour les parents dans les villes d'Adana, Ankara, Antakya, Gaziantep, Mersin, Istanbul, Izmir et Samsun. Pour ces réunions, nous aurons le soutien de noms connus ce qui va attirer un plus grand public.

Parallèlement à ces formations, des défilés et / ou expositions de mode « See us » composés des designs de l'institut d'arts plastiques de l'université de Marmara, seront organisés dans chacune de ces villes. En outre, le défilé de mode se tiendra en même temps que des enseignements afin d'entretenir un véritable intérêt des médias. L'objectif est d'apporter un soutien à l'éducation des filles qui ont pu réchapper d'un mariage précoce, en utilisant les revenus procurés par la vente de banderoles, T-shirts, badges préparés dans le cadre du projet « See us » et les dons des membres.

On désire mener, grâce à ces fonds, une étude sur les violences faites aux filles en Turquie. Une conférence de presse présentera les résultats de cette étude et les partagera avec la communauté afin d'obtenir le soutien des autorités et du public pour résoudre ce problème.

5. Résultats escomptés : Décrivez le(s) résultat(s) spécifique(s), quantifiable(s) du projet. Décrivez le résultat ou l'impact du projet sur les femmes et / ou les filles, ainsi que le nombre de personnes à qui il profitera. _ Décrivez la façon dont le projet pourra contribuer au bien-être de la communauté locale. Quelle est ou quelle sera la participation des femmes et / ou des filles à l'exécution et au suivi du projet ?

Les groupes-cibles sont les familles, parents, organisations publiques et privées, ONG, associations et les milliers de filles dont la vie sera changée grâce aux institutions concernées par ce projet.



6. Partenaires : Y aura-t-il une coopération de l'Union / Club / Club individuel avec d'autres organisations ? Veuillez énumérer toutes les organisations concernées par le projet et expliquer le rôle qu'elles vont y jouer. Qui se chargera de la communication ?

Les enseignants et les étudiants de l'institut des arts plastiques de l'université de Marmara participent à ce projet par le biais de leurs designs. Le projet sera défini comme projet principal de l'Union turque et étendu aux 37 clubs de différentes villes de Turquie. À ce stade, il n'y pas d'autres organisations impliquées.

7. Évaluation : Comment allez-vous évaluer la réussite du projet ? Veuillez décrire quand, comment et ce que vous allez évaluer. Comment ce projet sera-t-il suivi ? Quel rôle jouera l'Union / Club / Club individuel dans le suivi et la surveillance du projet n suivi ?

On effectuera une étude de recherche sur les sévices subis par les filles mariées trop jeunes en Turquie pour obtenir des résultats et données détaillées.

a global voice
for women

Soroptimist



International of Europe